



Chaire de recherche sur les relations avec les sociétés inuit

Research Chair on Relations with Inuit Societies

ᖃᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑯᑭᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

## ***Portrait de la présence des femmes inuit dans les emplois du secteur de la justice au Nunavik en 2019***

Rédigé par Pascale Laneuville

Collecte de données menée par Pascale Laneuville et Laëtitia Marc

Préparé dans le cadre du projet *Femmes inuit, justice et harmonie sociale*, financé par le

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

Novembre 2019



## Portrait de la présence des femmes inuit dans les emplois du secteur de la justice au Nunavik en 2019

Dans le cadre du projet *Femmes inuit, justice et harmonie sociale au Nunavik*, la chaire de recherche Sentinelle Nord sur les relations avec les sociétés inuit a effectué un sondage auprès des principaux employeurs du Nunavik afin de mieux connaître la place occupée par les femmes inuit dans les emplois du secteur de la justice.

Les données récoltées à l'aide d'un questionnaire ont permis de dresser un portrait générale à la fois quantitatif et qualitatif de la présence des femmes dans ce secteur. Nous vous présentons ici les résultats de ce sondage. Bien que ces résultats se veulent exhaustifs, considérant la mouvance rapide et constante de la main-d'œuvre inuit et des institutions du Nord, il se peut que certains postes aient été oubliés. Il n'en demeure pas moins que ces résultats sont fortement représentatifs. Les chiffres proposés représentent les femmes en poste pour la période allant de janvier à juillet 2019.

|   |    |
|---|----|
| Sommaire des résultats  | 2  |
| Quels sont les services de justice pour lesquels les femmes inuit travaillent ?           | 3  |
| Où les femmes inuit sont-elles absentes ?   | 3  |
| Quels sont les postes occupés par les femmes inuit et combien sont-elles à y travailler ? | 4  |
| Occupent-elles des postes réguliers ou occasionnels ?                                     | 6  |
| À quelle fréquence voyagent-elles dans le cadre de leur travail ?                         | 7  |
| Ces femmes sont-elles formées pour occuper ces postes ?                                   | 9  |
| Quel âge ont ces femmes ?   | 10 |
| Depuis combien d'années occupent-elles leur poste ?                                       | 11 |
| Quels sont les bons et les mauvais côtés de leur emploi ?                                 | 11 |
| Remerciements   | 12 |

## Sommaire des résultats

Nous avons recensé 149 postes occupés par des Inuit (hommes et femmes) dans le secteur de la justice au Nunavik, répartis parmi six organisations : les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ), la Cour itinérante, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), l'Administration régionale Kativik (ARK), la Société Makivik et la Corps de police régional Kativik (CPRK). Au moment du sondage, **83 % de ces postes étaient occupés par des femmes inuit**. Les postes en question correspondaient dans 23 % des cas à un travail de bureau et dans 77 % des cas à un travail de première ligne, les Inuit étant absents des postes de direction. La majorité des employées inuit (56 %) avaient un statut d'emploi occasionnel (incluant le temps partiel, le contractuel et le travail autonome).

Au total, 124 postes occupés par des femmes inuit ont ainsi été recensés, et 19 intitulés de poste distincts. Les femmes occupaient la totalité des postes (100 %) pour 14 des 19 intitulés, dont agente d'aide aux victimes, agente de réinsertion communautaire, agente administrative à la DPJ, adjointe et technicienne administrative au CPRK, et conseillère parajudiciaire. Makivik était l'organisation qui embauchait le plus grand nombre de femmes au moment du sondage, avec 37 % des 124 employées répertoriées, suivi par le CPRK avec 23 % des employées inuit du secteur de la justice au Nunavik.

Pour effectuer leurs fonctions, 33 % des employées inuit devaient se déplacer régulièrement en-dehors de leur communauté de résidence, que ce soit quelques fois par année ou tous les mois. Les femmes âgées de 31 à 65 ans étaient les plus nombreuses ; elles représentaient 76 % employées inuit répertoriées. Les employées de Makivik étaient parmi les plus âgées ; 74 % d'entre eux étaient âgées de plus de 50 ans. De plus, seul Makivik embauchait des femmes de plus de 66 ans, celles-ci étant engagées comme membres de comités de justice et représentant 12 % de toutes les femmes employées dans le secteur. Au moment du sondage, les femmes étaient 89 % à avoir occupé leurs fonctions depuis au moins un an, et 30 % étaient en poste depuis plus de cinq ans.

La volonté d'aider les membres de leurs communautés constitue l'une des motivations premières des femmes inuit à occuper un poste de première ligne dans le secteur de la justice. En contrepartie, le fait de travailler dans leurs propres communautés et de devoir intervenir auprès d'amis et de membres de la famille, de même que la confrontation quotidienne à la violence et à des histoires malheureuses, sont les aspects les plus difficiles de leur travail et peuvent motiver certaines démissions.

## Quels sont les services de justice pour lesquels les femmes inuit travaillent ?

Nous avons recensé la présence des femmes inuit dans les postes liés au domaine de la justice au Nunavik. Nous incluons ici les services et les organes suivants :

- Cour itinérante
- Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ)
- Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC-Sapummijiit)
- Services de réinsertion communautaire
- Comités locaux de justice
- Services aux détenus inuit
- Services policiers

Tous ces services et organes sont administrés par des organisations régionales du Nunavik, exceptés la Cour itinérante et les Services parajudiciaires. La Cour itinérante du Nunavik relève du ministère de la Justice qui engage des traducteurs pour la tenue de ses séances. Les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ), un organisme provincial autochtone sans but lucratif, engage quant à lui des conseillers para juridiques qui assistent les accusés lorsqu'ils ont à comparaître.

Les organisations régionales inuit du Nunavik offrant des services en lien avec la justice et embauchant des femmes inuit sont les suivantes :

- **L'Administration régionale Kativik (ARK)** administre le CAVAC-Sapummijiit et les services de réinsertion communautaire.
- **La Société Makivik** administre le programme des comités de justice et les services aux détenus inuit.
- **Les Centres de santé Tulattavik et Inuulitisivik** administrent les services de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
- **Le Corps de police régional Kativik (CPRK)** administre les services policiers.

## Où les femmes inuit sont-elles absentes ?

En matière de justice, lors du sondage, les femmes inuit étaient généralement absentes des services administrés par les gouvernements provincial et fédéral, tels que les services correctionnels, les services de libération conditionnelle, les services juridiques et la direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Une des principales raisons de cette absence est la nécessité de détenir un diplôme pour occuper ces postes. Pour cette même raison, au sein des organisations régionales du Nunavik, les femmes inuit étaient absentes des postes nécessitant un statut de juriste (diplôme en droit), tel que les conseillers juridiques de Makivik et de l'ARK. De plus, les femmes inuit n'occupaient aucun poste de direction dans le secteur de la justice.

## Quels sont les postes occupés par les femmes inuit et combien sont-elles à y travailler ?

Dans le cadre du présent portrait, et dans le but de quantifier la représentation des femmes inuit parmi les employés inuit du domaine de la justice, nous n'avons pas tenu compte des postes occupés exclusivement par des non-Inuit. Nous n'avons en effet retenu que les postes qui sont occupés par des Inuit et qui leur sont habituellement réservés. Le poste de policier fait cependant ici exception. Ce poste est ouvert aux Inuit mais ne leur est pas réservé ; la grande majorité des policiers sont en fait des non-Inuit, soit 78 sur 80 policiers. Un homme inuk et une femme inuk étaient officiers de police au moment du sondage. Afin d'éviter que cette très faible représentation des femmes inuit parmi l'ensemble des agents de police ne viennent fausser les chiffres, nous avons choisi de ne tenir compte que des deux postes occupés par des Inuit pour cet intitulé. Ainsi, la représentation des femmes pour cet intitulé de poste était de 50 %, ce qui constitue le plus faible pourcentage parmi tous les postes offerts aux Inuit dans le secteur,

Au sein des services et organes identifiés préalablement, nous avons répertorié un total de 19 intitulés de poste pour lesquelles des femmes inuit étaient embauchées. Le tableau 1 présente chacun des 19 intitulés retenus, divisés en deux types : le travail de bureau (9 intitulés), et le travail de première ligne (10 intitulés). Pour chaque intitulé, les nombres de femmes et d'hommes inuit en poste et le pourcentage de femmes sont indiqués. Les chiffres totaux sont présentés pour les deux types d'emploi, et pour l'ensemble des intitulés.

Parmi tous les postes attachés aux 19 intitulés à travers le Nunavik, nous avons recensé la présence de 124 femmes sur un total de 149 postes occupés par des Inuit au moment du sondage. Les postes vacants n'ont pas été comptabilisés. Ainsi, le poste de conseillère en prévention au CPRK, longtemps et jusqu'à récemment occupé par une femme inuk, mais vacant au moment du sondage, n'apparaît pas au tableau. **Les femmes occupaient ainsi 83 % des postes**, alors que les hommes inuit se comptaient seulement au nombre 25. Comme nous pouvons le voir au tableau 1, Les femmes occupaient la totalité (100 %) des postes pour 14 des 19 intitulés répertoriés. Parmi les 124 femmes employées du secteur de la justice, la majorité, soit 77 % d'entre elles (96 sur 124), réalisaient un travail de première ligne, que ce soit un travail d'intervention (assistante à la DPJ, policière) ou de relation d'aide (agente d'aide aux victimes, conseillère parajudiciaire, agente de liaison, etc.).

Nous observons que les hommes étaient très peu nombreux dans les emplois de bureau, où la représentation des femmes atteignait 93 %. Dans cette catégorie d'emploi, les deux hommes occupaient des postes de coordonnateurs de comité de justice. Ils étaient un peu plus présents parmi les emplois de première ligne, et particulièrement sous les intitulés auxquels sont rattachés de nombreux postes, c'est-à-dire les membres de comités de justice (27 % d'hommes) et les gardes (30 % d'hommes).

**Tableau 1 : Présence des femmes inuit dans les emplois du secteur de la justice**

| Organisations                    | Intitulés de poste                                 | Type | Nb femmes  | Nb hommes | Nb total   | % femmes    |
|----------------------------------|--|------|------------|-----------|------------|-------------|
| <b>Travail de bureau</b>         |  |      |            |           |            |             |
| Cour                             | Agente de bureau                                   | Occ. | 1          | 0         | 1          | 100 %       |
| DPJ                              | Agente administrative                              | Rég. | 7          | 0         | 7          | 100 %       |
|                                  | Technicienne administrative                        | Occ. | 1          | 0         | 1          | 100%        |
| ARK                              | Conseillère régionale administrative et financière | Rég. | 2          | 0         | 2          | 100 %       |
| Makivik                          | Adjointe administrative                            | Rég. | 1          | 0         | 1          | 100 %       |
|                                  | Agente de développement                            | Rég. | 1          | 0         | 1          | 100 %       |
|                                  | Coordonnatrice de comités de justice <sup>1</sup>  | R&O  | 7          | 2         | 9          | 78 %        |
| CPRK                             | Adjointe administrative                            | Rég. | 4          | 0         | 4          | 100 %       |
|                                  | Technicienne administrative                        | Rég. | 4          | 0         | 4          | 100 %       |
| <b>TOTAL</b>                     |  |      | <b>28</b>  | <b>2</b>  | <b>30</b>  | <b>93 %</b> |
| <b>Travail de première ligne</b> |  |      |            |           |            |             |
| SPAQ                             | Conseillère parajudiciaire                         | Rég. | 2          | 0         | 2          | 100 %       |
| Cour                             | Traductrice  | Occ. | 8          | 1         | 9          | 89 %        |
| DPJ                              | Assistante/Aide sociale <sup>2</sup>               | Rég. | 16         | 0         | 16         | 100 %       |
|                                  | Travailleuse communautaire                         | Rég. | 2          | 0         | 2          | 100 %       |
| ARK                              | Agente d'aide victimes                             | Rég. | 7          | 0         | 7          | 100 %       |
|                                  | Agente de réinsertion                              | Rég. | 4          | 0         | 4          | 100 %       |
| Makivik                          | Membre comité de justice                           | Occ. | 35         | 13        | 48         | 73 %        |
|                                  | Agente de liaison auprès des détenus inuit         | Rég. | 2          | 0         | 2          | 100 %       |
| CPRK                             | Policière  | Rég. | 1          | 1         | 2          | 50 %        |
|                                  | Garde  | Occ. | 19         | 8         | 27         | 70 %        |
| <b>TOTAL</b>                     |  |      | <b>96</b>  | <b>23</b> | <b>119</b> | <b>81 %</b> |
| <b>GRAND TOTAL</b>               |  |      | <b>124</b> | <b>25</b> | <b>149</b> | <b>83 %</b> |

<sup>1</sup> Ce poste inclue des tâches de supervision régionale (*coastal supervisor*) pour deux des sept femmes employées.

<sup>2</sup> Pour un poste semblable, le titre des employées diffèrent selon leur lieu de travail : elles sont aides sociales au Centre de santé Inuulitsivik, et assistantes sociales au Centre de santé Tulattavik.

Le tableau 2 présente le nombre total de postes par organisation, et la proportion occupée par les femmes inuit en comparaison avec les hommes inuit. Chez SPAQ, à la DPJ et à l'ARK, 100 % des employés inuit du secteur de la justice étaient des femmes. La Cour engageait 90 % de femmes, Makivik en engageait 75 % et le CPRK, 76 %.

**Tableau 2 : Répartition des employées selon les organisations**

|                        | SPAQ         | COUR        | DPJ          | ARK          | Makivik     | CPRK        | Total      |
|------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Nombre total de postes | 2            | 10          | 26           | 13           | 61          | 37          | <b>149</b> |
| Nombre de femmes       | 2            | 9           | 26           | 13           | 46          | 28          | <b>124</b> |
| Pourcentage de femmes  | <b>100 %</b> | <b>90 %</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>75 %</b> | <b>76 %</b> |            |

Le diagramme 1 montre la répartition, en pourcentage, des 124 femmes embauchées parmi les six organisations. Parmi les organisations œuvrant dans le secteur de la justice et embauchant des femmes inuit, Makivik est celle qui en embauchait le plus grand nombre de femmes ; au moment de l'enquête, 46 femmes inuit étaient engagées par Makivik, ce qui représente 37 % des 124 postes répertoriés. Le CPRK, avec 28 femmes employées, venait second après Makivik.

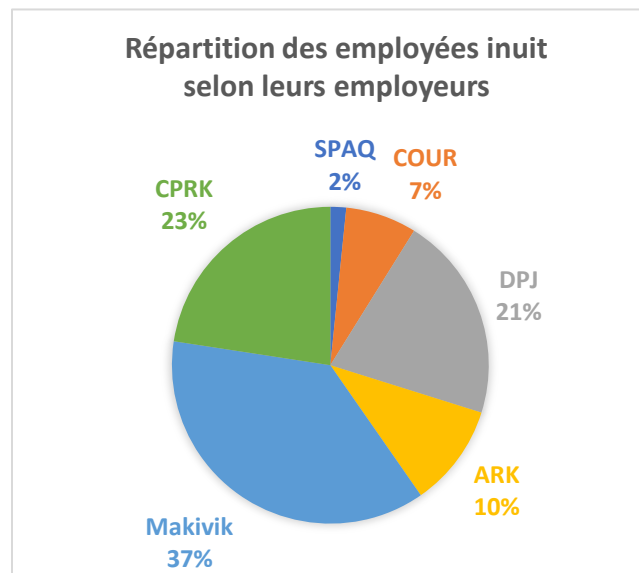


Diagramme 1

### Occupent-elles des postes réguliers ou occasionnels ?

La troisième colonne du tableau 1 précise si le poste est régulier ou occasionnel. Les postes occasionnels incluent les postes contractuels, à temps partiel, sur appel et les travailleuses autonomes<sup>3</sup>. Les postes réguliers incluent les postes à temps plein, la plupart étant aussi des postes permanents. Concernant le poste de coordonnatrices de comités de justice, certains postes sont à temps plein (les deux superviseuses régionales), d'autres sont à temps partiel.

<sup>3</sup> Les traductrices de la Cour et les membres de comités de justice sont considérées comme des travailleuses autonomes.

La majorité des intitulés correspond à des postes réguliers (14 intitulés sur 19). Cependant, une plus grande proportion (56 %) d'employées occupaient des postes occasionnels. Aussi, le travail de première ligne est plus souvent rattaché à un emploi occasionnel que ne l'est le travail de bureau. En effet, dans la catégorie « travail de bureau », seulement 25 % des femmes (7 sur 28) exerçaient leur travail de façon occasionnelle (diagramme 2), alors que dans la catégorie « travail de première ligne », elles étaient 65 % (62 sur 96) à le faire (diagramme 3).

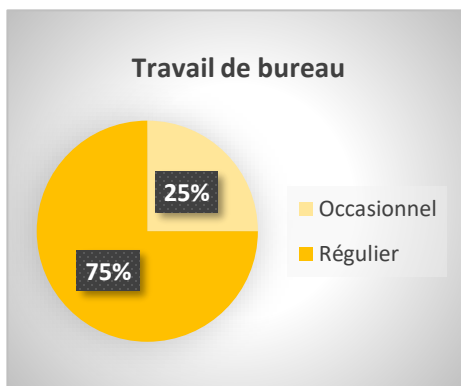


Diagramme 2 : Statut d'emploi des employées inuit exerçant un travail de bureau

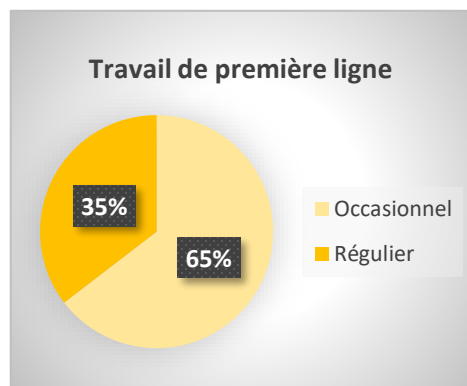


Diagramme 3 : Statut d'emploi des employées inuit effectuant un travail de première ligne

### À quelle fréquence voyagent-elles dans le cadre de leur travail ?

En raison du contexte démographique, géographique et économique du Nunavik, nombreux employés inuit, tout secteur confondu, doivent voyager plusieurs fois par année pour accomplir leurs fonctions. Le tableau 2 montre qu'au moment du sondage, 33 % (41 sur 124) des employées du secteur de la justice se déplaçaient régulièrement (quelques fois par année, ou tous les mois) pour leur travail. Plus précisément, 83 femmes ne voyageaient pas du tout ou que très rarement dans le cadre de leurs fonctions, alors que 10 femmes voyageaient quelques fois par années, et 31 se déplaçaient tous les mois.



**Tableau 3 : Fréquence des déplacements des employées inuit du secteur de la justice**

| Organisations                       | Intitulés de poste                                 | Nb de femmes |
|-------------------------------------|--|--------------|
| Aucun déplacement, ou rarement      |  |              |
| <b>Travail de bureau</b>            |  |              |
| DPJ <sup>4</sup>                    | Agente administrative                              | 3            |
|                                     | Technicienne administrative                        | 1            |
| Makivik                             | Agente de développement en justice                 | 1            |
| CPRK                                | Adjointe administrative                            | 4            |
|                                     | Technicienne administrative                        | 4            |
| <b>Travail de première ligne</b>    |  |              |
| DPJ                                 | Aide sociale                                       | 12           |
|                                     | Travailleuse communautaire                         | 2            |
| Makivik                             | Membre de comité de justice                        | 35           |
|                                     | Agente de liaison auprès des détenus inuit         | 2            |
| CPRK                                | Garde  | 19           |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>83</b>    |
| Déplacement quelques fois par année |  |              |
| <b>Travail de bureau</b>            |  |              |
| Cour                                | Agente de bureau                                   | 1            |
| DPJ                                 | Agente administrative                              | 4            |
| Makivik                             | Adjointe administrative en justice                 | 1            |
| <b>Travail de première ligne</b>    |  |              |
| DPJ                                 | Assistante sociale                                 | 4            |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>10</b>    |
| Déplacement tous les mois           |  |              |
| <b>Travail de bureau</b>            |  |              |
| ARK                                 | Conseillère régionale administrative et financière | 2            |
| Makivik                             | Coordonnatrice de comités de justice               | 7            |
| <b>Travail de première ligne</b>    |  |              |
| SPAQ                                | Conseillère parajudiciaire                         | 2            |
| Cour                                | Traductrice  | 8            |
| ARK                                 | Agente d'aide aux victimes                         | 7            |
|                                     | Agente de réinsertion communautaire                | 4            |
| CPRK                                | Policière  | 1            |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>31</b>    |
| <b>GRAND TOTAL</b>                  |  | <b>124</b>   |

<sup>4</sup> Les employées de la DPJ du Centre de santé Tulattavik voyagent occasionnellement, alors que les employées de la DPJ du Centre de santé Inuulitsivik voyagent rarement ou jamais. C'est pour cette raison que nous retrouvons les agentes administratives et les assistantes/aides sociales à deux endroits différents dans le tableau.

Les diagrammes 4 et 5 montrent la fréquence des déplacements en fonction du type d'emplois (bureau ou première ligne). Toute proportion gardée, les employés de bureau voyageaient davantage que les autres ; ils étaient 53 % à voyager régulièrement (quelques fois par années, ou tous les mois), contre 27 % chez les employés de première ligne. De même, les déplacements étaient rares ou inexistantes chez 47 % des employés de bureau, et chez 73 % des employés de première ligne.

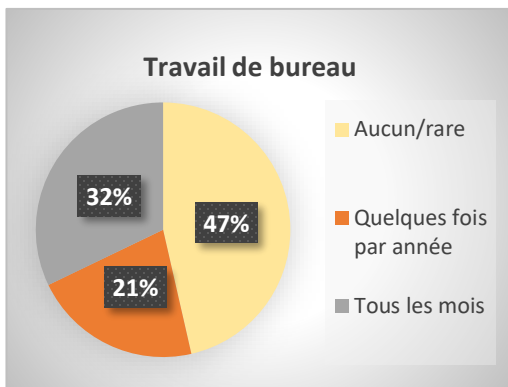


Diagramme 4 : Fréquence des déplacements chez les employés inuit effectuant un travail de bureau

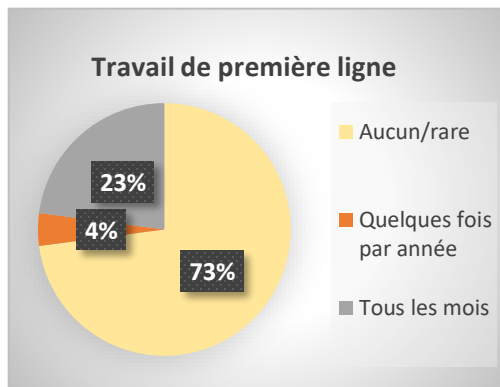


Diagramme 5 : Fréquence des déplacements chez les employés inuit effectuant un travail de première ligne

### Ces femmes sont-elles formées pour occuper ces postes ?

Aucune formation ou diplôme préalable n'est exigé pour occuper les postes répertoriés, exception faite du poste de policière, qui nécessite un diplôme collégial et une formation à l'École nationale de police du Québec. Une fois embauchées, les femmes occupant des postes de première ligne avaient pour la plupart accès à une formation d'une à deux fois par année, que ce soit au sein du SPAQ, de la Cour, de la DPJ, de l'ARK ou du CPRK (policière). Seules les membres de comités de justice de Makivik et les gardes du CPRK ne semblaient pas avoir de formation officielle. Pour ce qui concerne les emplois administratifs, l'ARK offraient trois formations annuelles à ses conseillères régionales administratives et financières, Makivik formaient ses employés au moins une fois l'an, et la DPJ offrait une formation annuelle en partenariat avec le Collège Marie-Victorin. Les autres employés de la Cour (agente de bureau) et du CPRK (adjointes et techniciennes administratives) avaient des formations occasionnelles, selon les besoins et les moyens disponibles, et souvent sur le lieu du travail.

## Quel âge ont ces femmes ?

Les employées du secteur de la justice ont été réparties selon leur groupe d'âges (diagramme 6). Seul l'âge des femmes embauchées comme gardes par le CPRK n'a pas été collecté, puisque l'information n'était pas disponible en raison du roulement élevé des employés pour ce poste. Tout poste confondu), les femmes âgées entre 31 et 50 ans étaient les plus nombreuses ; elles représentaient 41 % des employées, suivies par le groupe des 51 à 65 ans, représenté à 35 %. En regroupant ces deux dernières catégories, les femmes âgées de 31 à 65 ans formaient 76 % des employées.

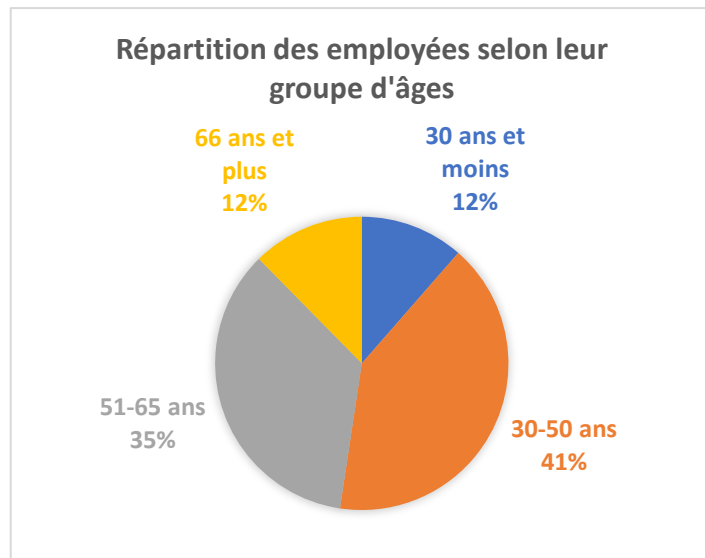


Diagramme 6

Au tableau 4, nous pouvons observer que les employées de Makivik étaient parmi les plus âgées ; sur les 46 femmes engagées, 34 étaient âgées de plus de 50 ans. De plus, seul Makivik embauchait des femmes de plus de 66 ans, celles-ci étant membres de comités de justice et représentaient 12 % des femmes employées dans le secteur.

**Tableau 4 : Âge des employées inuit du secteur de la justice**

| Groupes d'âges  | SPAQ | COUR | DPJ | ARK | Makivik | CPRK | Total | Pourcentage |
|-----------------|------|------|-----|-----|---------|------|-------|-------------|
| 30 ans et moins | 0    | 0    | 7   | 3   | 1       | 1    | 12    | 12 %        |
| 31 à 50 ans     | 2    | 4    | 13  | 6   | 11      | 7    | 43    | 41 %        |
| 51 à 65 ans     | 0    | 5    | 6   | 4   | 21      | 1    | 37    | 35 %        |
| 66 ans et plus  | 0    | 0    | 0   | 0   | 13      | 0    | 13    | 12 %        |
| Total           | 2    | 9    | 26  | 13  | 46      | 9    | 105   | 100 %       |

## Depuis combien d'années occupent-elles leur poste ?

Pour chaque organisation du secteur de la justice, les employées ont été réparties selon le nombre d'années en poste. Encore une fois, l'information n'a pas été collectée pour ce qui concerne les femmes engagées comme gardes par le CPRK. Tout poste confondu, 89 % des femmes étaient en poste depuis au moins un an, et 30 % l'étaient depuis plus de cinq. Seulement 18 % des femmes étaient en poste depuis plus de 10 ans.

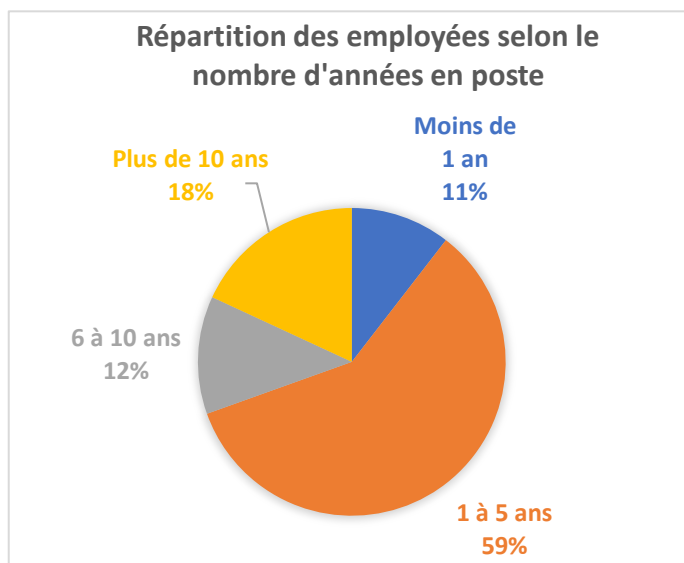


Diagramme 7

**Tableau 5 : Nombre d'années en poste des employées inuit du secteur de la justice**

| Années en poste  | SPAQ | COUR | DPJ | ARK | Makivik | CPRK | Total | Pourcentage |
|------------------|------|------|-----|-----|---------|------|-------|-------------|
| Moins de 1 an    | 0    | 2    | 2   | 2   | 5       | 0    | 11    | 11 %        |
| 1 à 5 ans        | 2    | 6    | 10  | 9   | 31      | 4    | 62    | 59 %        |
| 6 à 10 ans       | 0    | 1    | 4   | 1   | 5       | 2    | 13    | 12 %        |
| Plus + de 10 ans | 0    | 0    | 10  | 1   | 5       | 3    | 19    | 18 %        |
| Total            | 2    | 9    | 26  | 13  | 46      | 9    | 105   | 100 %       |

## Quels sont les bons et les mauvais côtés de leur emploi ?

La volonté d'aider les membres de leurs communautés constitue l'une des motivations premières des femmes à occuper un poste de première ligne dans le domaine de la justice. De façon générale, les salaires, les avantages et les conditions d'emploi compétitifs sont aussi de bons incitatifs, particulièrement pour ce qui concerne les postes permanents à temps plein, que ce soit un travail de bureau ou de première ligne.

Le fait de travailler dans leurs propres communautés et de devoir intervenir auprès d'amis et de membres de la famille, de même que la confrontation quotidienne à la violence et à des histoires malheureuses, sont les aspects les plus difficiles de leur travail. Plusieurs employées ressentent une forte pression, voire un jugement négatif, de la part de membres de la communauté qui les tiennent responsables de certaines décisions. Il en découle une surcharge psychologique et émotive et un stress qui peuvent les inciter à

quitter leurs emplois. Par ailleurs, travaillant souvent seules dans leur communauté, sans collègues de travail, plusieurs souffrent d'un sentiment d'isolement et d'un manque de soutien dans leur travail. Enfin, plusieurs postes exigent des déplacements réguliers vers d'autres villages, ce qui représente un désavantage important chez les femmes avec des responsabilités familiales importantes. La création de réseaux de soutien entre employées du secteur de la justice s'avère être un outil essentiel au maintien de la santé au travail et le maintien des femmes en poste.

## Remerciements

Merci au travail de Laëtitia Marc, étudiante au doctorat en anthropologie à l'Université Laval, pour avoir collecté une partie des données nécessaires à la réalisation de ce portrait. Merci aussi à tous les employés des organisations impliquées dans le secteur de la justice qui ont pris le temps de répondre à nos questions. Pascale Laneuville, coordonnatrice de la Chaire et professionnelle de recherche, a collecté l'autre partie des données, analysé ces dernières et rédigé le présent rapport. Ce portrait a pu être réalisé grâce au financement du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.